

Communiqué de presse



Groupe OKwind annonce le lancement d'une opération de cession d'environ 490 000 actions Groupe OKwind par ses actionnaires historiques

Torcé – France, le 24 avril 2023 – 17h45 CEST – Groupe OKwind (FR0013439627 – ALOKW), spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes intelligents de génération et de management d'énergie dédiés à l'autoconsommation, annonce avoir été informé par un groupe d'actionnaires historiques (les « Actionnaires Cédants ») de leur intention de céder environ 490 000 actions Groupe OKwind, correspondant à environ 6,0% du capital social de la société par voie de constitution accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels et par voie d'offre au public auprès de particuliers en France via la plateforme PrimaryBid (l'« **Opération** »).

OBJECTIF DE L'OPÉRATION

L'Opération a notamment pour objectif d'accroître la liquidité du titre Groupe OKwind, en portant le flottant de 27% à environ 33% du capital total de Groupe OKwind.

Les Actionnaires Cédants, constitués des familles fondatrices Maurice, Sallé et Heulot, conserveront la majorité des droits de vote à la clôture de l'Opération. Les cédants effectifs prendront un engagement de conservation d'une durée de 180 jours sur 100% des actions qui n'auraient pas été cédées dans le cadre de l'Opération conformément à leur volonté de rester actionnaires de contrôle de Groupe OKwind sur le long terme.

Pour rappel, dans la mesure où aucune action nouvelle ne sera émise lors de l'Opération, cette dernière est donc non dilutive.

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Les Actionnaires Cédants envisagent de céder environ 490 000 actions Groupe OKwind par le biais :

- d'un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres (« accelerated bookbuilding » ou « ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Europe qui sera clos au plus tard demain (le Mardi 25 Avril 2023) avant l'ouverture des marchés d'Euronext Paris, géré par les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés (« le Placement Privé »), et
- d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers en France via la plateforme PrimaryBid, avec une clôture de l'offre ce jour à 22H00, sous réserve de clôture anticipée (l'« Offre PrimaryBid »). Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront

Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

uniquement souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid (www.primarybid.fr) et l'allocation sera proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant.

Il est précisé que l'Offre PrimaryBid destinée aux particuliers est accessoire par rapport au Placement Privé et sera limitée à 20% du montant total de l'Opération. Les deux opérations étant liées, l'Offre PrimaryBid ne sera réalisée qu'en cas de réalisation du Placement Privé.

Le prix de cession des actions sera le même dans le cadre du Placement Privé et dans le cadre de l'Offre PrimaryBid.

Avant l'Opération, les Actionnaires Cédants détiennent 4 531 715 actions Groupe OKwind, correspondant à environ 55% du capital social et représentant 63,5% des droits de vote de Groupe OKwind. Dans le cas d'une cession de 490 000 actions Groupe OKwind, les Actionnaires Cédants conserveraient environ 49,0% du capital social et 58,7% des droits de vote de la Société et demeureraient ainsi actionnaires de contrôle de Groupe OKwind.

En fonction de la demande, les Actionnaires Cédants se réservent la possibilité de céder un nombre d'actions supérieur à 490 000 dans la limite de 10% du capital social tout en conservant la majorité des droits de vote. Le processus de construction accélérée de livre d'ordres dans le cadre du Placement Privé commencera immédiatement après la publication du présent communiqué et devrait se clôturer avant l'ouverture des marchés demain, sous réserve de toute clôture anticipée.

Un communiqué de presse sera rendu public après la réalisation de l'Opération afin de communiquer les résultats et les modalités (nombre d'actions cédées) de l'Opération.

Comme décrit précédemment, les cédants effectifs prendront un engagement de conservation auprès des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés d'une durée de 180 jours, sur 100% des actions qui n'auraient pas été cédées dans le cadre de l'Opération.

Le règlement-livraison des actions est prévu le 27 avril 2023.

INTERMÉDIAIRES

Dans le cadre de l'Opération, Portzamparc (Groupe BNP Paribas) et TP ICAP agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés. D'hoir Beaufre Associés agit en tant que conseil juridique.

À propos de Groupe OKwind

Fondé en 2009 par Louis Maurice, Président Directeur Général, Groupe OKwind développe des solutions de production et de consommation d'énergie verte en circuit court. Son approche globale, combinant génération et management de l'énergie, vise à renforcer l'autonomie énergétique et ainsi accélérer la transition écologique. Grâce à son écosystème technologique unique, Groupe OKwind permet à l'autoconsommation de s'affirmer comme une nouvelle voie pour l'énergie. Une solution qui est déployable rapidement, pilotable en temps réel et à un tarif compétitif, sans subvention. Chaque jour, Groupe OKwind œuvre ainsi au déploiement d'une énergie locale, bas carbone, à coût fixe au service des professionnels et des particuliers. En 2022, Groupe OKwind a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 41,8 M€ et compte 164 employés, avec plus de 3 280 installations sur l'ensemble du territoire français.

Pour plus d'informations : www.okwind.fr

Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Contacts

Groupe OKwind

Relations Investisseurs
investors@okwind.fr

NewCap

Mathilde Bohin / Thomas Grojean
Relations investisseurs
okwind@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations médias
okwind@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 98

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société GROUPE OKWIND dans un quelconque pays.

En France, l'offre des actions de la société GROUPE OKWIND décrite dans le présent communiqué sera effectuée dans le cadre (i) d'un placement privé sous forme de construction accélérée de livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels et (ii) d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace économique européen, le présent communiqué de presse et les offres qui pourraient en découler sont destinés exclusivement aux « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société GROUPE OKWIND ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société GROUPE OKWIND seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. GROUPE OKWIND n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières, peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.